

Mireille CHARRIER

pour APPEL (Association pour la Protection des Paysages
et de l'Environnement de Lathus)
chez Ragon à Lathus.

S'il est vraiment utile d'implanter des aérogénérateurs
— ce qui est contestable — et quels que soient les sujets
abordés par ailleurs dans le SCOT, il y a deux
principes à respecter en matière d'éolien :

— protection des personnes avec une distance
habitation-éolienne de 1000m au moins (l'Académie
de médecine préconise 1500m !)

— protection des sites et monuments remarquables
en tenant compte du fait que les arrêtés de
classement ont été pris à une époque où le danger
ne venait pas d'un gins de 180m — voire 200m —
de hauteur ; ce qui suffirait d'élargir aujourd'hui
les zones de protection.

MA